

Nombre de conseillers

En exercice : **23**  
Présents : **17**  
Votants : **20**

Date de réunion

**19/02/2008**

Date de convocation

**13/02/2008**

Date d'affichage

**04/03/2008**

Le **19/02/2008** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

**Présents** : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Fernande BOUILLARD, Geneviève DEPRES, Martine DERONZIER, Mrs André BONAVENTURE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Maryline BURRIN, Marie-Hélène CHALUT, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Jérôme ANDREANI, Lucien BARBIER, Claude DURAND, Serge GRY, Jean MENU, Claude PIACENTINI, Alain TREMBLAIS, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

**Procuration(s)** : Véronique BETEMPS à Fernande BOUILLARD, Gilles DECARRE à Maryline BURRIN, Damien PERREARD à Martine DERONZIER

**Absent(s)** : Laurence BAZIN, Véronique BETEMPS, Nicole CHEVALLAY, Gilles DECARRE, Raymond NOVI, Damien PERREARD

**Secrétaire de séance** : M Lucien BARBIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2008 est entériné à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°15 « BUDGET « ZAC DU CENTRE » Affectation de résultat 2007 » et le point n°16 « BUDGET « ZAC DU CENTRE » Budget primitif 2008 ». Accord à l'unanimité

### 1 BUDGET EAU - *Compte de Gestion*

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2007 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2007, en tout point conforme au compte administratif 2007, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 2 BUDGET EAU - *Compte Administratif*

Sous la présidence de M. GRY, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget eau pour l'année 2007 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2007 du budget eau :

Section d'investissement	
Résultat 2006	256 444,39 €
Recettes 2007	100 518,33 €
Dépenses 2007	- 158 349,95 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>198 613,07 €</b>

Section de fonctionnement	
Résultat 2006	34 587,77 €
Recettes 2007	446 697,76 €
Dépenses 2007	- 379 359,04 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>101 926,49 €</b>

Restes à réaliser	
Recettes 2007	4 000,00 €
Dépenses 2007	347 700,00 €

### 3 BUDGET EAU - *Affectation de résultat 2007*

Pour faire suite au vote du compte administratif 2007, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 2007 :  
en recette de fonctionnement au budget 2008 pour **101 926,49 €**.
- Excédent d'investissement 2007 :  
en recette d'investissement au budget 2008 pour **198 613,07 €**.

### 4 BUDGET EAU - *Budget Primitif 2008*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » 2008 par chapitre :

- Section d'investissement : **810 229 €**
- Section de fonctionnement : **596 176 €**

## 5 BUDGET PRINCIPAL - *Compte de Gestion*

M. le Maire présente le compte de gestion 2007 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2007, en tout point conforme au compte administratif 2007, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 6 BUDGET PRINCIPAL - *Compte Administratif*

Sous la présidence de M. GRY, Monsieur le Maire rend compte de l'exécution du budget principal pour l'année 2007 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2007 du budget principal.

Section d'investissement	
Résultat 2006	887 508,66 €
Recettes 2007	1 436 317,30 €
Dépenses 2007	- 1 755 372,59 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>568 453,37€</b>

Section de fonctionnement	
Résultat 2006	812 533,89 €
Part affectée à l'investissement	812 533,89 €
Recettes 2007	2 846 192,46 €
Dépenses 2007	- 2 230 658,80 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>615 533,66 €</b>

Restes à réaliser	
Recettes 2007	120 000,00 €
Dépenses 2007	271 100,00 €

## 7 BUDGET PRINCIPAL - *Affectation de résultats 2007*

Pour faire suite au vote du compte administratif 2007, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 2007 : de **615 533,66 €** est affecté en recette d'investissement **315 533,66 €** et reporté en recette de fonctionnement pour **300 000 €**.
- Excédent d'investissement 2007 : en recette d'investissement au budget 2008 pour **568 453,37 €**.

## 8 BUDGET PRINCIPAL - *Budget Primitif 2008*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2008 par chapitre :

- Section d'investissement : **1 938 291 €**
- Section de fonctionnement : **2 678 200 €**

Rappel des taux des 4 taxes, restant inchangés :

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>8,04 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>7,42 %</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>33,11 %</b>
<b>Taxe Professionnelle</b>	<b>10,11 %</b>

## 9 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » - *Compte de Gestion*

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2007 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2007, en tout point conforme au compte administratif 2007, est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

## 10 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » - *Compte Administratif*

Sous la présidence de M. GRY, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget annexe 2007 « ZAC des Grands Champs Sud » ainsi que des restes à réaliser. M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du budget « ZAC des Grands Champs Sud ».

Section d'investissement	
Résultat 2006	- 21 883,37 €
Recettes 2007	26 801,60 €
Dépenses 2007	- 7 986,65 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>- 3 068,42 €</b>

Section de fonctionnement	
Résultat 2006	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Recettes 2007	323 808,15 €
Dépenses 2007	- 34 789,75 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>289 018,40 €</b>

Restes à réaliser	
Recettes 2007	0,00 €
Dépenses 2007	0,00 €

## 11 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Affectation de résultat 2007

Pour faire suite au vote du compte administratif 2007, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2007 de la manière suivante :

- Déficit d'investissement 2007 :  
en dépenses d'investissement au budget 2008 pour **3 068,42 €**
- Excédent de fonctionnement 2007 :  
en recette d'investissement pour **129 656 €**  
et en recette de fonctionnement pour **159 362,40 €**

## 12 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Budget Primitif 2008

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2008 relatif à la « ZAC des Grands Champs Sud ». Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver par chapitre ce budget et de l'arrêter à :

- Section d'investissement : **1 385 758, 00 €**
- Section de fonctionnement : **2 438 258, 00 €**

## 13 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2007 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2007, en tout point conforme au compte administratif 2007, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 14 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Compte Administratif

Sous la présidence de M. GRY, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget annexe « ZAC du Centre » pour l'année 2007 ainsi que les restes à réaliser. M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2007 du budget annexe ZAC du Centre :

Section d'investissement	
Résultat 2006	131 908,88 €
Recettes 2007	537 020,57€
Dépenses 2007	- 668 928,75 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>0,70 €</b>

Section de fonctionnement :	
Résultat 2006	80 627,58 €
Part affectée à l'investissement	80 627,58 €
Recettes 2007	721 515,25 €
Dépenses 2007	- 656 881,17 €
<b>Résultats au 31.12.2007</b>	<b>64 634,08 €</b>

Restes à réaliser :	
Recettes 2007	0,00 €
Dépenses 2007	0,00 €

## 15 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Affectation de résultat 2007

Point retiré de l'ordre du jour.

## 16 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Budget Primitif 2008

Point retiré de l'ordre du jour.

## 17 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Attributions

M. le Maire fait état des demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2008. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Noms des associations	Vote du Conseil Municipal (en €)
<b>CULTURE</b>	
Lycée Mme de Staël – voyages culturels	<b>150</b>
Ecole de musique de St. Julien en Genevois	<b>200</b>
Paroisse St. Pierre et Paul	<b>200</b>
<b>SCOLAIRE DE VIRY</b>	
Coopérative maternelle	<b>250</b>
Sorties piscine école maternelle (transport)	<b>1 800</b>
Sorties de fin d'année – classes maternelles	<b>750</b>
Classe verte – école primaire – Les Glières	<b>850</b>
APE de Viry - fonctionnement	<b>950</b>
<b>MJC</b>	

Subvention fonctionnement	<b>41 600</b>
Déficit antérieur (2007)	<b>3 484</b>
<b>SPORT</b>	
Vélo Club d'Annemasse	<b>100</b>
<b>C.C.A.S.</b>	<b>11 000</b>
<b>Viry-Lire</b>	<b>900</b>

**18** **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE – Remboursement anticipé**  
– Consorts GROS – parcelles D 1150 et D 1153  
– Consorts DUNAND – parcelle D 50

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Centre, la commune va céder à l'aménageur un certain nombre de terrains dont ceux portés actuellement par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de rembourser, par anticipation, les parcelles suivantes, afin qu'elles soient remises à l'aménageur :

- Parcelles D 1150 et D 1153 – Consorts GROS (superficie 2 635 m<sup>2</sup>) : pour un montant de 104 454,54 €
- Parcelles D 50 – Consorts DUNAND (superficie 4 672 m<sup>2</sup>) : pour un montant de 184 250,17 €

**19** **CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – Parcelles B 41 – B 42 – B 2190 – B 2192**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les parcelles B 41, B 42, B 2190 (ancienne B 45) et B 2192 (ancienne B 2088), situées Place Gérard Bochet, correspondant à des places de stationnement et actuellement classées dans le domaine privé de la commune soit reclassées dans le domaine public communal.

**20** **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – M. MALET – Places de stationnement**

Dans le cadre de la création de deux logements place Gérard Bochet, la SCI Laura et Lucie représentée par Monsieur et Madame MALET, sollicite la possibilité de pouvoir utiliser une partie du domaine public communal pour stationner les véhicules relatifs à ces appartements, à savoir, quatre places de parking.

Il est proposé de conclure une convention d'occupation du domaine public communal et de fixer le prix au m<sup>2</sup> de la location d'une place de stationnement ainsi que la durée du bail correspondant.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de conclure une convention d'occupation du domaine public communal pour une durée de 50 ans avec la SCI Laura et Lucie, représentée par M et Mme Malet, et fixe le prix de la redevance pour occupation du domaine public à 25 € par mois et par place de stationnement.

**21** **CENTRE DE GESTION 74 – Convention d'assistance administrative – dossiers CNRACL**

Dans le prolongement de la loi du 19 février 2007, portant réforme du statut général de la fonction publique territoriale, une nouvelle convention de partenariat a été proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette loi a notamment instauré un droit individuel à l'information en matière de retraite, ainsi que la coordination des divers régimes, pour communiquer aux salariés le relevé individuel de situation au regard des différents régimes et l'estimation de leurs future(s) pension(s).

Le centre de gestion prendra en charge deux missions :

- Mission d'information générale et de formation au profit des collectivités et de leurs agents sur différents fonds de retraite gérés par la Caisse des dépôts,
- Mission d'intervention sur les dossiers CNRACL pour les collectivités qui le souhaitent.

Jusqu'au 30 juin 2007, le centre de gestion était rémunéré par la CNRACL pour ces prestations, la nouvelle formule ne le permettant pas, il est proposé de conclure ce conventionnement pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, afin de faire perdurer ces missions, sachant que la facturation n'interviendra qu'à la prestation réellement effectuée.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de conclure la convention proposée.

**22** FOURRIERE MUNICIPALE – *Convention « PERIE »*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de concéder à une entreprise agréée – la société « PERIE » - les opérations de mise en fourrière des véhicules ainsi que la fonction de gardien de fourrière.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention correspondante et autorise M le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

**signé**

Jean-Pierre BUET